

PV séance préavis 24/2021, mardi 19 octobre 2021, 19h00, Salle des commissions

Conseillers présents : M. Girardet, Mme Guex, Mme Guignard, M. Loi Zedda en remplacement de M. Pidoux, M. Michaud, Mme Neumann Donegani, Mme Perfect, M. Regamey, et moi-même en tant que présidente rapportrice.

Municipal présent : M. Monod en remplacement de M. Mischler.

La séance est ouverte et la parole est donnée à M. le Syndic Monod pour que les points principaux du préavis 24/2021 intitulé « **Crédit cadre destiné à financer diverses études du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026** » soient présentés.

M. Monod précise en préambule que l'on aurait pu se questionner sur le type de commission apte à discuter de ce préavis (CoFin uniquement ou commission ad hoc ?) et rappelle qu'en 2017, le précédent crédit cadre avait également été voté au sein d'une commission ad hoc. M. Monod en profite pour préciser qu'il s'agissait du préavis 19/2017 et non 17/2017 comme indiqué dans le présent préavis.

M. le Syndic souligne que le crédit cadre de 1'500'000CHF faisant l'objet du préavis 24/2021 n'est pas un chèque en blanc, mais qu'il porte sur des intentions par rapport à certains projets. Il précise que les études sont importantes pour rendre les préavis précis. Il précise également que la liste des projets présente en p.4 du préavis n'est pas exhaustive.

La flexibilité qu'offre un crédit cadre pour les études est également mise en avant. Finalement, M. le Syndic rappelle que sur les 1'405'000 CHF disponibles pour des études durant ces quatre dernières années, environ 950'000 CHF ont été dépensés. Pour clore, il rappelle qu'il n'est pas question de crédit d'ouvrages, mais bien d'un crédit de projets.

La discussion est ouverte.

Un commissaire dit que toutes les communes fonctionnent avec ce type de crédits cadre, mais se questionne tout de même sur les possibles contraintes liées à la liste présente en p.4. Est-ce une suggestion de projets ou plus ?

M. le Syndic répond en prenant l'exemple du chalet l'Espérance qui était déjà sur la liste en 2017 et y est à nouveau aujourd'hui, car les études n'ont pas encore été effectuées. Il soulève que d'autres projets auraient pu apparaître sur cette liste (comme le terrain synthétique par exemple). Et réitère donc le fait que ce sont uniquement des intentions.

Une commissaire soulève le fait que la piscine publique qui a fait l'objet d'une motion n'apparaît pas dans la liste. M. le Syndic répond que certains projets peuvent venir plus tard et précise, comme cela est indiqué dans le préavis, que l'estimation relative à la piscine concerne celle de Bois-Murat.

Une commissaire s'étonne des montants qui peuvent paraître élevés : 100'000CHF, voire 150'000 pour certaines estimations.

M. Monod répond que, selon le projet, ce n'est pas beaucoup d'argent. Et reprend l'exemple du chalet qui nécessiterait de gros travaux (chauffage p.ex). La commissaire demande si ces montants élevés ne devraient pas être discutés au conseil communal. M. le Syndic précise que le crédit d'études ne nous lie pas au crédit d'ouvrage. Une commissaire demande si, par le passé, il est arrivé que des études coûtent « si cher ». M. Monod répond par la négative et précise que l'étude la plus onéreuse a été celle relative au chauffage à distance (68'000CHF).

Un commissaire précise que le fait de passer à nouveau devant le conseil pour discuter d'un certain montant d'étude ne ferait qu'augmenter l'inertie de la démarche. Un autre

commissaire souligne qu'il faut faire confiance à l'exécutif en lui offrant une marge de manœuvre.

M. Monod ajoute que, ne connaissant pas exactement les travaux nécessaires, des montants ont été estimés en fonction de l'envergure des travaux à réaliser.

M. Monod prend l'exemple de la future ligne TL 44. Le crédit cadre précédent a été utile pour des études relatives aux travaux de voirie, à la construction des abri-bus...

Une commissaire est surprise que les TL ne sachent pas combien une nouvelle ligne pourrait coûter. M. Monod précise que cela dépend de nombreux facteurs, mais que la municipalité fait appel à des professionnels pour les études.

Un commissaire demande une clarification au sujet du dernier point au tableau p.4, soit « diverses études : 120'000 CHF ». Il demande si ce montant est celui nécessaire à répondre aux diverses demandes des conseillers communaux. M. Monod répond par l'affirmative.

Le commissaire commente que cela ne sera pas forcément suffisant.

M. Monod rappelle que, sur le crédit accordé précédemment, 400'000CHF n'ont pas été utilisés. Le crédit n'est pas un fonds, cet argent ne peut pas être reporté à la nouvelle législature, mais cela sous-entend, qu'avec ce crédit, il y aurait suffisamment d'argent. M. Monod précise que la municipalité demande ce qui semble nécessaire sans « aller trop haut ». Une commissaire souligne que le dernier crédit portait sur 4 années et que le présent préavis porte sur 5 ans et ne semble donc pas excessif.

Un commissaire soulève finalement que ce crédit-cadre permet de rendre plus fluide la mise en place de projets.

On passe donc au vote. La lecture des décisions est effectuée.

Le préavis est accepté à l'unanimité des commissaires présents, soit 9 commissaires.

La séance est close.

Patrizia Vinciguerra, Présidente rapportrice
Epalinges, le 19 octobre 2021



Résumé pour lecture lors de la séance du CC :

M. le Syndic souligne que le crédit cadre de 1,5 mio faisant l'objet du préavis 24/2021 n'est pas un chèque en blanc, mais qu'il porte sur des intentions par rapport à certains projets. Il précise que les études sont importantes pour rendre les préavis précis et que la liste des projets présente en p.4 du préavis n'est pas exhaustive. Une commissaire s'interroge sur certains montants alloués hypothétiquement à certaines études et qui paraissent très élevés. M. Monod précise que certaines études peuvent coûter très cher, comme celles relatives aux travaux à effectuer au chalet l'Espérance par exemple. Certains commissaires soulèvent le fait que le montant associé aux études découlant des questions des conseillers ne soit pas très élevé (120'000CHF). M. Monod précise que cette liste est indicative et non quelque chose de figé. Les commissaires s'accordent à dire qu'il est nécessaire et utile d'accorder une certaine flexibilité à la municipalité et acceptent à l'unanimité le préavis 24/2021 tel que proposé.

Patrizia Vinciguerra, Présidente rapportrice
Epalinges, le 19 octobre 2021

Décision CoFin
7 pour et 2 abstentions

